



PREPARATION DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 avril 2021

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie de Lorrez-le-Bocage, le **mercredi 14 avril 2021 à 19H30** sous la présidence de M. Yves BOYER, Maire, assisté de Madame Cécile GREGOIRE, Maire-délégué de Préaux.

PRESENTS : M. Yves BOYER, Mme Cécile GREGOIRE, Mme Marie-José QUESTEL, M. Claudy GALLOIS, Mme Brigitte REDON, M. Frédéric BALAGNY, M. Claude BICHEREL, Mme Christine CANDUSSO, M. Thierry CARRIA, M. Michel DENISOT, M. Christophe LABARRE, Mme LEGALLAND Maria, Mme Isabelle LIVIS.

ABSENES EXCUSEES : Madame Muriel BONNET donne pouvoir à Mme Brigitte REDON, Madame Anais BARBE HAREL donne pouvoir à M. BOYER.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Frédéric BALAGNY

Le compte-rendu de la séance du 3 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour une délibération relative à un remboursement de Groupama.

Le Conseil municipal donne son accord.

1 – TAUX DES 2TAXES

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux des taxes qu'il rappelle et apporte les précisions suivantes quant au taux de la taxe foncière bâti. Suite à la suppression de la taxe d'habitation, l'Etat a décidé que la taxe foncière bâti perçue par le département serait transférée aux communes à compter de 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation. Le taux de 39,08 % réunit les deux anciens taux appliqués en 2020 : départemental (18) et communal (21,08).

| Libellés | Bases | Taux | Produit |
|------------------------|-----------|--------|---------|
| Taxe foncière bâti | 1 453 000 | 39,08% | 567 832 |
| Taxe foncière non bâti | 84 500 | 54,33% | 45 909 |
| Total | | | 613 741 |

Le conseil municipal, à l'unanimité vote les taux proposés

2 - TARIFS

CONCESSIONS DE CIMETIERE

Monsieur le Maire propose de reconduire les tarifs suivants :

| | | | | | | | |
|--|-------------|-----------|-----------|------------------|----------------------|---------------|---------------|
| | 2.50X1.50 | 2.50X1.50 | 2.50X1.50 | 1.20 X 0.60 | 1.20 X 0.60 | Colombarium | Colombarium |
| | Perpétuelle | 50 ans | 30 ans | 50ans cavurne | 30 ans cavurne | 1 case 30 ans | 1 case 50 ans |
| | 430€ | 360€ | 330€ | 250€ | 170€ | 605€ | 910€ |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les tarifs 2020

Location de salles aux particuliers

Monsieur le Maire propose de reconduire les tarifs suivants :

| | tarif commune | tarif hors commune |
|---------------------------------|----------------------|---------------------------|
| Salle Sainte Anne | | |
| caution | 1000€ + 100€ ménage | 1000€ + 100€ ménage |
| 1/2 journée sans repas | 230 € | 525 € |
| 1/2 journée avec repas | 335 € | 715 € |
| 1 journée | 420 € | 890 € |
| 1 journée 1/2 | 460 € | 1 160 € |
| Salle rue du Musée | | |
| caution | | |
| 1/2 journée matin ou après midi | 85 € | |
| 1 journée matin et après midi | 130 € | |

La rue du Musée est louée uniquement aux habitants de Lorrez-le-Bocage jusqu'à 20 h maximum.

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de reconduire les tarifs 2020.

TARIFS PARTICIPATION POUR ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire propose de reconduire la participation pour l'assainissement collectif de la façon suivante :

- Pour les constructions neuves à usage d'habitat individuel, la participation s'élèvera à 1 730€ jusqu'à 100 m² de surface de plancher. Au-delà, il sera appliqué une majoration de 10€ par mètre carré supplémentaire créé.
- Pour les constructions neuves à usage collectif, la participation s'élèvera à 1 730€ par logement.
- Pour les habitats collectifs créés dans des constructions existantes déjà branchées, la participation s'élèvera à 1730€ par logement créé.

- Pour les constructions individuelles existantes non encore branchées au réseau, la participation s'élèvera à 1 730€ jusqu'à 100m² de surface de plancher. Au-delà, il sera appliqué une majoration de 10€ par mètre carré supplémentaire créé.
- Pour les constructions neuves à usage d'activité, la participation s'élèvera à 1 730€

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les tarifs 2020.

TARIFS CENTRE DE LOISIRS ET ACCUEIL PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

Accueil périscolaire : Lorrez le Bocage – Préaux et Saint-Ange-le-Vieil

| Grille | Revenus | 1 enfant à charge | 2 enfants à charge | 3 enfants à charge et plus |
|--------|---------------|-------------------|--------------------|----------------------------|
| 1 | 0 - 1067€ | 1.70€ | 1.60€ | 1.55€ |
| 2 | 1068 - 1999€ | 2.10€ | 2.00€ | 1.90€ |
| 3 | 2000 - 2999€ | 2.25€ | 2.15€ | 2.10€ |
| 4 | 3000 - 3999€ | 2.40€ | 2.30€ | 2.20€ |
| 5 | 4000€ et plus | 2.70€ | 2.50€ | 2.40€ |

Le Conseil municipal, à l'unanimité valide les tarifs proposés

TARIFS DU CENTRE DE LOISIRS DU MERCREDI

Monsieur le Maire propose de reconduire les tarifs de 2020 :

TARIF JOURNEE

| COMMUNES DE LORREZ LE BOCAGE, SAINT ANGE LE VIEIL, AUTRES COMMUNES FAISANT L'OBJET D'UNE CONVENTION | | | | COMMUNES EXTERIEURES |
|--|-----------------------------|------------------------------|--|-----------------------------|
| REVENUS MENSUELS DU FOYER | 1 ENFANT PAR FAMILLE | 2 ENFANTS PAR FAMILLE | 3 ENFANTS (OU PLUS) PAR FAMILLE OU 2 ENFANTS INSCRITS A L'ACCUEIL | |
| JOURNEE | | | | |
| MOINS DE 1999 | 5,80 | 5,50 | 4,90 | 15,30 |
| DE 2000€ A 2999€ | 9,00 | 8,35 | 7,55 | |
| DE 3000 € A 3999€ | 10,90 | 10,30 | 9,70 | |
| PLUS DE 4000€ | 11,50 | 11,10 | 10,40 | |

TARIF ½ JOURNEE

| COMMUNES DE LORREZ LE BOCAGE, SAINT ANGE LE VIEIL, AUTRES COMMUNES FAISANT L'OBJET D'UNE CONVENTION | | | | COMMUNES EXTERIEURES |
|---|----------------------|-----------------------|---|----------------------|
| REVENUS MENSUELS DU FOYER | 1 ENFANT PAR FAMILLE | 2 ENFANTS PAR FAMILLE | 3 ENFANTS (OU PLUS) PAR FAMILLE OU 2 ENFANTS INSCRITS A L'ACCUEIL | |
| Matin ou Après midi | | | | |
| MOINS DE 1999€ | 2,90 | 2,75 | 2,45 | 7,65 |
| DE 2000€ A 2999€ | 4,50 | 4,20 | 3,80 | |
| DE 3000 € A 3999€ | 5,45 | 5,15 | 4,85 | |
| PLUS DE 4000€ | 5,85 | 5,50 | 5,20 | |

Option repas : 3,90 € pour les enfants de maternelle et 4,30 € pour les enfants du primaire
Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de reconduire les tarifs 2020.

DROITS DE PLACE DU MARCHE

Monsieur le Maire propose de reconduire les tarifs actuels : 0.70€ par mètre linéaire, 2.00€ pour l'accès à une borne, 5€ pour le camion de pizzas, 60€ pour les camions d'outillage.
Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les tarifs 2019.

3 - VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame QUESTEL, en charge du dossier des subventions aux associations, rappelle les règles générales retenues pour l'octroi des subventions.

Après étude de leur dossier de demande, la priorité est donnée aux associations lorrésiennes en tenant compte de leur projet, de leur importance, de leur présence dans la vie locale ainsi que du nombre d'inscrits de la commune aux activités. Dans une moindre mesure, ces subventions sont aussi accordées à des associations dont le siège n'est pas à Lorrez, mais dont les activités bénéficient à un certain nombre de Lorréziens.

Pour 2021, compte tenu de la crise sanitaire, les associations n'ont pu réaliser toutes les manifestations prévues. Si l'activité reprend, ce ne sera donc que sur les six derniers mois de l'année. Il est donc proposé de diviser par 2 le montant de la subvention octroyée en 2019 comme en 2020.

Sauf pour les subventions inférieures à 200 € et pour les associations qui pourraient justifier de frais de personnel ou de dépenses liées à la COVID.

Par ailleurs, pour ne bloquer aucune initiative, les associations qui auraient un projet particulier ou des dépenses imprévues d'ici la fin de l'année pourraient bénéficier d'une subvention exceptionnelle sur présentation d'un dossier justificatif.

- Tir à l'arc : 50,00 €
- Randonneurs du Bocage : 50,00 €
- Féeries du Bocage : 100,00 €
- Foyer socio-éducatif du collège : 150,00 €
- Comité FNACA : 200,00 €
- Syndicat d'initiatives : 150,00 €
- Association familiale : 250,00 €
- Club de l'amitié : 200,00 €

| | | |
|----------------------------------|------------|-------------------------------------|
| ➤ Comité de jumelage : | 250,00 € | |
| ➤ Maison pour Tous : | 750,00 € | + 750,00 € si justificatifs pour le |
| versement des salaires | | |
| ➤ Espérance du Bocage : | 850,00 € | |
| ➤ Amicale du Bocage : | 650,00 € | |
| ➤ Fêtes et Loisirs : | 850,00 € | |
| ➤ A. S.B. G : | 700,00 € | |
| ➤ Danse et Loisirs en Gâtinais : | 100,00 € | |
| ➤ 115 Du Particulier : | 400,00 € | |
| ➤ Club nautique d'Egreville : | 100,00 € | |
| ➤ Vélo club d'Avon | 300,00 € | |
| ➤ Autres | 1 150,00 € | |

Soit un total de 8 000,00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité les subventions proposées.

4 - COMPTES ADMINISTRATIFS

Monsieur le Maire laisse la Présidence à Madame Marie-José QUESTEL doyenne du Conseil, et se retire.

Commune

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2020 de la commune qui laisse apparaître :

| | | |
|---------------------|-------------------------|---------------------|
| En fonctionnement : | un excédent de : | 441 985,08 € |
| En investissement : | un déficit de : | 76 159,12 € |

M 49

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2020 de la M49 qui laisse apparaître :

| | | |
|---------------------|-------------------------|---------------------|
| En fonctionnement : | un excédent de : | 164 976,82 € |
| En investissement : | un excédent de : | 45 646,40 € |

Gendarmerie

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2020 de la gendarmerie qui laisse apparaître :

| | | |
|---------------------|-------------------------|--------------------|
| En fonctionnement : | un excédent de : | 71 424,10 € |
| En investissement : | un déficit de : | 89 206,68 € |

Monsieur le Maire reprend la présidence du Conseil.

5 - COMPTES DE GESTION 2020

Commune :

Le Compte de gestion reflète le compte administratif :

| | | |
|---------------------|-------------------------|---------------------|
| En fonctionnement : | un excédent de : | 441 985,08 € |
| En investissement : | un déficit de : | 76 159,12 € |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le compte de gestion.

M49 :

Le Compte de gestion reflète le compte administratif :

| | | |
|---------------------|-------------------------|---------------------|
| En fonctionnement : | un excédent de : | 164 976,82 € |
| En investissement : | un excédent de : | 45 046,40 € |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le compte de gestion.

Gendarmerie :

Le Compte de gestion reflète le compte administratif :

| | | |
|---------------------|-------------------------|--------------------|
| En fonctionnement : | un excédent de : | 71 424,10 € |
| En investissement : | un déficit de : | 89 206,68 € |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le compte de gestion.

6 - affectation de résultat :

Commune

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter :

- 300 005,22 € au crédit du compte 002 en fonctionnement
- 137 111,87 € au débit du compte 001 en investissement
- 141 979,86 € au crédit du compte 1068 en investissement

M49

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'affecter :

- 164 976,82 € au crédit du compte 002 en fonctionnement,
- 45 646,40 € au crédit du compte 001 en investissement

Gendarmerie :

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'affecter :

- 0€ au crédit du compte 002 en fonctionnement
- 89 206,68 € au débit du compte 001 en investissement
- 71 424,10 € au crédit du compte 1068 en investissement.

7 - BP 2021

Commune :

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses :

| | |
|---------------------|-----------------------|
| En fonctionnement : | 1 732 162,61 € |
| En investissement : | 520 575,86 € |

M49:

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses :

En fonctionnement : 180 893,82 €

En investissement : 265 570,22 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le BP 2021.

Gendarmerie:

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses :

En fonctionnement : 239 256,79 €

En investissement : 195 226,65 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le BP 2021.

8 – TRANSFERT AUTOMATIQUE DE LA COMPETENCE « PLAN LOCAL D'URBANISME, DOCUMENTS D'URBANISME EN TENANT LIEU ET CARTE COMMUNALE » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES GATINAIS VAL-DE-LOING

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing expliquant que lors de sa séance du 22 mars 2021, le Conseil Communautaire s'était unanimement opposé au transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » au 1^{er} juillet 2021.

En cas de transfert de la compétence à l'intercommunalité, les communes se voient déparées d'une prérogative fondamentale pour la gestion de leur territoire et des relations avec les administrés, et bien souvent d'une composante majeure du projet politique porté au cours du mandat municipal. La compétence en matière de délivrance des autorisations au titre du droit des sols reste du ressort des maires. Le transfert de la compétence est susceptible de créer une confusion dans l'esprit des habitants, tout en plaçant le maire en situation de compétence liée pour l'application sur son territoire d'une réglementation supra communale.

De nombreuses communes du territoire sont en cours de révision de leur document d'urbanisme avec une implication de leur population. Ce transfert risque d'être vécu comme un véritable dessaisissement par les citoyens.

L'échelon communal reste le plus pertinent afin d'assurer une maîtrise territorialement adaptée de la politique d'aménagement des communes souhaitant concilier un développement harmonieux du territoire tout en préservant les spécificités liées à leurs richesses patrimoniales, culturelles, architecturales et paysagères.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, s'oppose au transfert automatique de la compétence « plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing.

10- DIVERS

Aucune réponse n'ayant été faite par la Gendarmerie à la proposition de renouvellement bail, Monsieur le Maire informe qu'une demande de référé a été envoyée cette semaine au Tribunal Administratif de Melun.

Monsieur BOYER informe qu'il a demandé un devis à une entreprise de travaux publics pour les travaux de réfection de chaussée et d'évacuation des eaux pluviales avenue du Général de Gaulle en vue d'une éventuelle rétrocession de cette voie par le Département. Un devis a également été demandé pour la route de Normandie.

TOUR DE TABLE :

Monsieur GALLOIS informe que les services techniques ont installé une table sur la place de l'église de Préaux.

Monsieur BALAGNY signale qu'un arbre menace de tomber sur la sente située derrière le lotissement de la Tour.

Monsieur GALLOIS va vérifier si le propriétaire de la parcelle est bien la commune avant intervention des services techniques.

Monsieur CARRIA demande si le Ministère de l'intérieur a été sollicité pour le contentieux avec la Gendarmerie.

Monsieur le Maire répond que cette démarche a été faite auparavant sans succès.

Monsieur CARRIA demande à nouveau qu'un devis soit fait pour la réalisation d'une sente piétonne dans la rue descendant du collège.

Monsieur le Maire répond une nouvelle fois que ce dossier sera examiné par la commission voirie.

Monsieur CARRIA signale que des nuisibles viennent dans certains jardins.

Monsieur le Maire répond qu'il va prendre un arrêté pour rappeler les règles d'hygiène indispensables et réglementaires afférentes à l'installation de basses-cours.


Monsieur BICHEREL souhaite connaître la liste des personnes retenues pour les commissions des impôts (communales et intercommunales).

Monsieur BICHEREL recherche des bénévoles pour les courses cyclistes dans le cadre du championnat de France Avenir qui aura lieu fin juillet. Il souhaiterait également installer pendant cette semaine de championnat, une boutique éphémère de produits locaux.

Monsieur le Maire répond que l'ancienne boutique située à côté de la pharmacie pourrait être utilisé si ce local n'est pas loué entretemps.

Aucune remarque n'étant soulevée, la séance est levée à 21H20.

Le Maire



Yves BOYER

